



## L'application de la séquence ERc dans les plans/programmes et projets sur les zones boisées

Les arbres isolés, les espaces verts en ville, les bosquets et les forêts sont des supports de biodiversité, des marqueurs de paysage, des éléments contributeurs de la qualité de l'air, des gisements de matériaux biosourcés et de biomasse... Comment mieux les prendre en compte dans les plans, programmes et projets, comprendre les articulations entre les différents codes (code forestier, code de l'environnement, code de l'urbanisme, etc.) ?

Le Pas-de-Calais fait partie des 10 départements dont le taux de boisement est inférieur à 10 %. Les peuplements sont constitués très majoritairement d'essences feuillues diversifiées. La forêt est, certes, modestement représentée mais les conditions de pédologie et climatique sont souvent très favorables pour la croissance des essences forestières. Dans un département avec des bassins de populations très denses, la forêt et le maillage des arbres hors forêt rendent de nombreux services écosystémiques.

La DDTM 62 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) est une DDI (Direction Départementale Interministérielle), service déconcentré de l'État relevant du Premier Ministre, placé sous l'autorité du Préfet de Département.

Ses missions prioritaires :

Promouvoir le développement durable ; Connaître et veiller à l'équilibre des territoires urbains et ruraux ; Mettre en œuvre les politiques agricoles et développer des filières de qualité ; Prévenir les risques naturels ; Mettre en œuvre les politiques en matière d'environnement, d'aménagement, d'urbanisme, de logement, de construction et de transport.

<https://tinyurl.com/ERc-DDTM-62>

Lundi 25 à 15h

Mini-conférence

Milieux et espèces  
terrestres

Boisements  
Parcs  
Haies  
Alignements  
Procédures

Intervenant(s) :

**Jérôme HOCHART**

DDTM 62

